Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **BCEP** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2019-82** **01/02/2019**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2019
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie :
SG/SRH/SDDPRS/2018-789 du 24/10/2018 : Concours internes et externes de recrutement dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA) et d'accès à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés (session 2019).
Nombre d'annexes : 0

Objet : Nombre de places offertes aux concours externes et internes pour le recrutement dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA) et d'accès à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés (session 2019).

Destinataires d'exécution
DRAAF - DAAF - DREAL - DDT(M) - DD(CS)PP Administration centrale Directions régionales des affaires maritimes Établissements publics et privés d'enseignement agricole Lycées professionnels maritimes et aquacoles Pour information : CGAAER – IGAPS – Inspection de l'enseignement agricole – Inspection générale de l'enseignement maritime MTES FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM IFCE – IGN – ONF - IRSTEA Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat Organisations syndicales de l'enseignement agricole public, de l'enseignement agricole privé et de l'enseignement professionnel maritime Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Résumé : Fixation du nombre de places offertes aux concours externes et internes pour le recrutement dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA) et d'accès à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés organisés au titre de l'année 2019.

Textes de référence :- Décret n° 89-406 du 20 juin 1989 modifié relatif aux contrats liant l'État et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime ;

- Décret n° 90-90 du 24 janvier 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel agricole ;

- Arrêté du 9 novembre 1992 modifié fixant les sections et les modalités d'organisation des concours d'accès à la 4ème catégorie des emplois de professeur de l'enseignement technique agricole privé prévus par l'article 13 du décret n°89-406 DU 20 JUIN 1989 ;

- Arrêté du 14 avril 2010 modifié fixant les sections et les modalités d'organisation des concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel agricole ;

- Arrêté du 19 octobre 2018 autorisant au titre de 2019 l'ouverture de concours d'accès à la deuxième et à la quatrième catégories des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime ;

- Arrêté du 19 octobre 2018 autorisant au titre de 2019, l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs de lycée professionnel agricole ;

- Arrêté du 9 janvier 2019 fixant le nombre de places offertes aux concours ouverts au titre de l'année 2019 pour le recrutement dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole ;

- Arrêté du 22 janvier 2019 fixant le nombre de places offertes aux concours ouverts au titre de l'année 2019 pour le recrutement à la deuxième et à la quatrième catégorie des emplois de professeurs des établissements d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article L. 813-8 du code rural et de la pêche maritime.

Les places offertes aux concours **externes** ouverts pour la session 2019 sont les suivantes :

PLPA *(affectation dans un établissement d'enseignement public)*	
SECTION/OPTION	**NOMBRE DE POSTES**
- Sciences économiques et sociales, et gestion option B : sciences économiques et gestion commerciale	15
- Sciences et techniques des agroéquipements et des équipements des aménagements hydrauliques option : agroéquipements	10
- Sciences et techniques des aménagements de l'espace option B : aménagement forestier	20
- Enseignement maritime Navigation et technique du navire Electrotechnique et électronique maritimes Pêches maritimes	 4 5 3
4ème Catégorie *(affectation dans un établissement d'enseignement privé)*	
SECTION/OPTION	**NOMBRE DE POSTES**
- Mathématiques – physique-chimie	2
- Lettres-histoire	3
- Sciences économiques et sociales, et gestion option A : sciences économiques et gestion de l'entreprise	3
- Sciences économiques et sociales, et gestion option C : sciences économiques et économie sociale et familiale	2

Les places offertes aux concours **internes** ouverts pour la session 2019 sont les suivantes :

PLPA *(affectation dans un établissement d'enseignement public)*	
SECTION/OPTION	**NOMBRE DE POSTES**
- Sciences économiques et sociales, et gestion option B : sciences économiques et gestion commerciale	10
- Sciences et techniques des agroéquipements et des équipements des aménagements hydrauliques option : agroéquipements	10
- Sciences et techniques agronomiques option A : productions animales	15
- Sciences et techniques des aménagements de l'espace option A : aménagement paysager	10

4ème Catégorie *(affectation dans un établissement d'enseignement privé)*	
SECTION/OPTION	**NOMBRE DE POSTES**
- Mathématiques – physique-chimie	2
- Lettres-histoire	2
- Anglais lettres	2
- Sciences économiques et sociales, et gestion option C : sciences économiques et économie sociale et familiale	3

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note de service auprès des personnels placés sous leur autorité.

Le Chef du service des ressources humaines

Jean-Pascal FAYOLLE